

Page : 1/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33
- · UFI: SA50-J0JQ-800R-U0M1
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent à haute pression
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0 productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Eléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium Alkylpolyglucoside

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description**: Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:		
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	20-30%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01-2119488530-36	Alkylpolyglucoside September 2	≥3-≤5%

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

NLP: 500-234-8	lauryl éther sulfate de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	(suite de la p	
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques			5%
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

— ве



Page : 4/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³ M;

(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

		(suite de la page 4)	
· DNEL	DNEL		
1310-73-2	1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Inhalatoire	DNEL	1 mg/m3 (employé)	
		1 mg/m3 (consommateur)	
· PNEC	PNEC		
68891-38-3	68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium		
PNEC	PNEC 10000 mg/l (STP) (Assessment factor: 1)		
PNEC sedi	PNEC sediment 0,917 mg/kg (freshwater) (sediment dw)		
	(0,092 mg/kg (marine water) (sediment dw)	
PNEC soil 7,5 mg/kg (Assessment factor: 100)		7,5 mg/kg (Assessment factor: 100)	
PNEC aqua	PNEC aqua 0,24 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 5)		
	(0,024 mg/l (marine water) (Assessment factor: 50)	

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre A/P2.

· Protection des mains :



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- État physique Liquide

(suite page 6)



Page : 6/12

Date d'impression: 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 5)

· Couleur : jaune · Odeur : inodore

· Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · inférieure : · supérieure : Non déterminé. · Point d'éclair non applicable · Température d'inflammation : pas applicable · Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 13 valeur du pH 1 %: 12-13

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dvnamique à 20 °C: 20 mPas

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur :

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,275 g/cm³ · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · Densité de vapeur relative Non déterminé. · Caractéristiques des particules Non applicable.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Non déterminé.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant

(suite page 7)



Page : 7/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 6)

		(Suite de la page 0)
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz		
inflammables au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.	
Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

Corrode l'aluminium

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne convient pas aux substances sensitives aux alkalis.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 7)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· Toxicité aquatiqu	· Toxicité aquatique :	
1310-73-2 hydroxyd	1310-73-2 hydroxyde de sodium	
LC50/96 h	125 mg/l (Gambusia affinis)	
EC50/48 h	76 mg/l (Daphnia magna)	
	40,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia)	
EC50/15 min	22 mg/l (Photobacterium phosphoreum)	
68515-73-1 Alkylpo	lyglucoside	
LC50/96 h	100,81 mg/l (Brachydanio rerio)	
EC50/72 h	27,22 mg/l (Aquatic plants)	
EC10/21 d	1,76 mg/l (Daphnia magna)	
68891-38-3 lauryl é	68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium	
LC50/96 h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)	
EC50/48 h	7,4 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)	
EC50/72 h	27,7 mg/l (Algae) (OECD 201)	
EC50 (statique)	>10000 mg/l (Pseudomonas putida)	
NOErC	0,95 mg/l (alg)	
NOEC (dynamique)	0,27 mg/l /(21 d) (Daphnia magna) (OECD 211)	
	0,14 mg/l /(28 d) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 204)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Deg	ré d'élimination :
6889	11-38-3 lauryl éther sulfate de sodium
OEC	D 301D ≥77 % (28 d)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

(suite page 9)



Page : 9/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 8)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- Valeur DCO: 1.960.000 mg/l
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA

UN1824

(suite page 10)



Page : 10/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 9)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

· IMDG, IATA SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label 8

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

No EMS: 80
F-A,S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category A

· Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 10)

· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1824 SODIUM HYDROXIDE SOLUTION, 8, II	٦

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des veux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

Numéro de la version précédente: 10

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression : 25.04.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.11.2024

Nom du produit PressurePro Produit d'enlèvement des résines fumées RM 33

(suite de la page 11)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0·011-661·0 RM 33/7 2·781

BE ·